

Litige avec une agence immobilière

Par MARTINEBRE, le 01/03/2011 à 12:36

Madame, Monsieur,

J'ai mis en location mon appartement via une agence immobilière le 1er Mars 2010. La locataire a donné congé au cours de l'été 2010.L'agence de m'a pas prévenue de son départ, et a replacé à une tierce personne mon appartement, alors que j'aurais voulu le récupérer pour y vivre.

Quels sont mes droits?

L'agence immobilière ne devait-elle pas m'informer du départ de la première locataire ?

Avec tous mes remerciements,

Martine Brégon 06.04.52.52.49

Par mimi493, le 01/03/2011 à 14:04

Relisez le contrat qui vous lie à cette agence.